

La Croix du lundi 30 novembre 2020

L'ONU doit enquêter sur les crimes commis dans le Haut-Karabakh

Ce texte signé par de nombreuses personnalités de la justice (1) nous fait réagir et interpelle le conseil de sécurité de l'ONU pour l'engagement immédiat de poursuites contre les responsables du nettoyage ethnique des arméniens du Haut-Karabagh.

Le Conseil de sécurité de l'ONU, agissant en vertu du chapitre VII de la charte des Nations Unies, doit saisir le Procureur de la Cour pénale internationale, sur le fondement de l'article 13-b du Statut de Rome, afin d'enquêter, poursuivre et traduire en justice les auteurs, complices et commanditaires des crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre commis dans le Haut-Karabakh entre le 27 septembre et le 10 novembre 2020, tels qu'incriminés à l'article 5 du Statut de Rome. Il doit aussi décider la création d'une juridiction pénale internationale ad hoc afin d'enquêter, poursuivre et traduire en justice les auteurs, complices et commanditaires de crimes de terrorisme commis par les brigades djihadistes convoyées depuis la Syrie et la Libye dans le Haut-Karabakh.

L'Association française des avocats et juristes arméniens a lancé un appel en ce sens, qui a recueilli le soutien de nombreuses figures du barreau en France et de plusieurs dizaines de milliers de signataires (1). Nous nous appuyons sur des constatations largement étayées par les médias et par de nombreux observateurs impartiaux.

Dans les faits, l'Azerbaïdjan a lancé, entre les 27 septembre et 10 novembre, avec le soutien de la Turquie, une guerre totale contre les Arméniens de la République autoproclamée du Haut-Karabakh. La Turquie lui a fourni une étroite assistance militaire par le contrôle de l'espace aérien, la livraison d'armes dont ses drones Bayraktar TB2, la mise à disposition d'avions de chasse F16 ainsi que d'officiers ayant pris le commandement direct des opérations militaires.

La Turquie a en outre convoyé à Bakou puis sur la ligne de front des brigades djihadistes venues de Syrie, qu'elle arme et finance pour y jouer les supplétifs de l'armée azerbaïdjanaise. Cette présence djihadiste a été dénoncée par M. Emmanuel Macron, président de la République française, déclarant le 2 octobre 2020 : « *Ils sont connus, tracés, identifiés, ils viennent de groupes djihadistes qui opèrent dans la région d'Alep.* » Ces djihadistes ont massacré et chassé les populations civiles arméniennes, diffusant sur les réseaux sociaux les exécutions sommaires de civils et militaires et brandissant les

têtes coupées de soldats arméniens. L'implantation de ces terroristes islamistes sur le territoire azerbaïdjanais constitue une atteinte supplémentaire à la sécurité des Arméniens chrétiens et une menace pour la paix dans la région du Caucase du Sud.

L'offensive déclenchée par l'armée azerbaïdjanaise, encadrée par des officiers turcs et assistée par des djihadistes, a bien été programmée pour s'affranchir des lois de la guerre et y perpétrer de nouveaux crimes contre l'humanité et crimes de guerre à l'encontre des populations civiles, dans la logique génocidaire mise en œuvre en 1915.

Les villes de Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh, Choucha, Karin Tag, Martakert, Martuni, Hadrout, Askeran, Karmir Shuka, Taghavard, Gishi, Spitakashen, mais aussi leurs villages avoisinants, ont été volontairement ciblés par l'artillerie, l'aviation et les drones azerbaïdjanais alors qu'elles ne constituaient pas des objectifs militaires. Ces bombardements ont causé la mort de dizaines de victimes civiles dont des enfants, ainsi que des centaines de blessés dont des journalistes français, russes et arméniens. Ils ont intentionnellement visé des biens et infrastructures de caractère civil mais aussi religieux – comme la cathédrale de Choucha, édifiée au XIX^e siècle –, détruit des logements d'habitation, des bâtiments publics, écoles, hôpitaux, maternités, magasins d'alimentation, tout comme les sources d'alimentation énergétique.

Ces attaques ont été commises au moyen d'armes de dernière génération, particulièrement létales, drones, roquettes « Smerch », bombes à fragmentation et bombes au phosphore blanc dont l'utilisation est rigoureusement interdite par les lois de la guerre. Amnesty International a dénoncé l'utilisation par la partie azerbaïdjanaise de « *bombes à sous-munitions Mo95 DPICM, de fabrication israélienne, interdites en toutes circonstances par la loi humanitaire internationale* ». L'ONG précise que « *les bombes à sous-munitions sont des armes qui, par nature, frappent sans discrimination et infligent des souffrances à la population civile pendant des années après leur utilisation* ». Aussi font-elles l'objet d'une interdiction internationale aux termes d'un traité soutenu par plus de cent États – la convention signée à Dublin le 29 mai 2008, également appelé traité d'Oslo.

Environ 90 000 Arméniens ont fui le Haut-Karabakh. Même avec le cessez-le-feu signé le 10 novembre, ils n'y reviendront que si la communauté internationale impose à l'Azerbaïdjan et à la Turquie un dispositif judiciaire dissuasif stoppant leur projet criminel de nettoyage ethnique.

(1) Liste des signataires

Association Française des Avocats et Juristes Arméniens (AFAJA), Olivier Cousi, Bâtonnier de Paris, Rémy Levy, Bâtonnier de Montpellier, Vincent Maurel, Bâtonnier des Hauts de Seine, François Axisa, ancien Bâtonnier de Toulouse, Henri Bollet, ancien Bâtonnier de Marseille Jean Castelain, ancien Bâtonnier de Paris, Christian Charriere Bournazel, ancien Bâtonnier de Paris, Dominique de la Garanderie, ancien Bâtonnier de Paris, Farid hamel, ancien Bâtonnier de Lyon, Pierre-Ann Laugery, ancien Bâtonnier des Hauts de Seine, Alain Marter, ancien Bâtonnier de Chambéry, Marie-Aimée Peyron, ancien Bâtonnier de Paris, Frédéric Sicard, ancien Bâtonnier de Paris, Pascale Taelman, ancien Bâtonnier du Val de Marne, Francis Teitgen, ancien Bâtonnier de Paris, Bernard Vatier, ancien Bâtonnier de Paris, Marie-Christine Wienhofer, ancien Bâtonnier de Meaux, Basile Ader, ancien Vice-Bâtonnier de Paris, Dominique Attias, ancien Vice-Bâtonnier de Paris, Erick Boyadjian, ancien Vice-Bâtonnier de Toulouse, Fabien Arakelian, membre du Conseil de l'Ordre des Hauts de Seine, Jacky Attias, membre du Conseil de l'Ordre de Pontoise, Rusen Aytac, membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Nathalie Ganier-Raymond, membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Marianne Lagrue, membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Julie L'Hotel Delhoume, membre du Conseil de l'Ordre des Hauts de Seine, Guillaume MArtenot, membre du Conseil de l'Ordre des Hauts de Seine, Thierry Schoen, membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Lev Forster, ancien membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Françoise Hecquet, ancien membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Yves Linares, ancien membre du Conseil de l'Ordre de Marseille, Vincent Niore, ancien membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Vincent Ohanessian, ancien membre du Conseil de l'Ordre de Paris, Hannelore Schmidt, ancien membre du Conseil de l'Ordre de Paris, François Devedjian, avocat au Barreau de Paris, Alain Jakubowicz, avocat au Barreau de Lyon, Président d'honneur de la LICRA, Patrick Klugman, avocat au Barreau de Paris, Henri Leclerc, avocat au Barreau de Paris, Jean-Pierre Mignard, avocat au Barreau de Paris

(1) Pétition Pour la condamnation des auteurs du nettoyage ethnique du Haut-Karabakh, sur la plateforme change.org